

COMMUNE DE
L'HORME
Loire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 09 juillet à 18h30, le Conseil Municipal, convoqué régulièrement, conformément à la loi, s'est réuni sous la présidence Madame Audrey BERTHEAS, Maire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour porté sur les convocations.

Présents : BERTHEAS Audrey, CHAPUIS Laurent, ROSSI Xavier, OUAKKOUCHE Dalila, VINCENT Claire, NUNEZ Dominique, MACHADO Elodie, PATTE Raphaël, CLAIN Ericka, BERNOU Philippe, BECH Françoise, VINCENT Pierre, NOTO CAMPANELLA Camille, CLAVEL Anthony, VAZILLE Angéline, BERNAUD Didier, HILTGUN Luca, BENMOSLY Sabrina, CHARVIEUX Sandra, GRATESSOLE Celyne, DELEZAY Olivier, COFFRE Annick, MARION Romain

Absents excusés : MILLET Gaëtan, FRANCOIS Pascale, EYRIGNOUX Sophie, HOSNI Mohammed qui ont donné procuration respectivement à NOTO CAMPANELLA Camille, HILTGUN Luca, CHAPUIS Laurent et CHARVIEUX Sandra

Secrétaire de séance : VAZILLE Angéline

Madame le Maire rappelle/expose :

- Aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de « Renouvellement Eclairage Led avenue Pasteur et avenue Berthelot » ;
- Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents ;
- Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente, et il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Département de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

<u>Coût du projet actuel :</u>			
<u>Détail Travaux</u>	<u>Montant HT</u>	<u>% - PU</u>	<u>Participation commune</u>
Réfection Eclairage Led avenue Pasteur et avenue Berthelot 2024	43 475 €	92.0 %	39 997 €
TOTAL	43 475 €		39 997 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

☞ L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de :

- **Prendre acte** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de " Réfection Eclairage Led avenues Pasteur et Berthelot 2024" dans les conditions

Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	27

Délibérations : 2024-59

Objet : SIEL -

Renouvellement Eclairage

Led avenue Pasteur et avenue Berthelot

Nomenclature Contrôle de légalité 5/7

indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

- **Prendre acte** que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole, et que le chantier ne pourra débiter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- **Approuver** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **Prendre acte** que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.
- **Décider** d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années (de 1 à 15 années)
- **Autoriser** Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

L'HORME, le 16 juillet 2024

Mme Le Maire,

Audrey BERTHEAS

La secrétaire de séance,

Angéline VAZILLE

